

**DISCOURS DU GENERAL-MAJOR HABYARIMANA
JUVENAL PRESIDENT EN EXERCICE DE L'O.C.A.M.
A L'OUVERTURE DE LA X^e SESSION DE LA
CONFERENCE, DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT, COTONOU — 26 JUIIN 1979**

Messieurs les Présidents
Messieurs les Chefs de Délégation,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements à notre Frère, le Camarade Président Mathieu KERKOU, ainsi qu'à tout le Peuple béninois, pour l'accueil chaleureux et fraternel qu'ils nous ont réservé et pour toutes les dispositions prises afin d'assurer la réussite de nos travaux.

Notre présence ici à Cotonou, un mois à peine après le voyage que la plupart d'entre vous viennent d'effectuer à Kigali est le signe éloquent de l'importance que nous attachons à la vie et au développement de notre organisation. Vous avez accepté d'abandonner, une fois de plus, vos nobles et contraignants devoirs, parce que vous croyez en la solidité des engagements que nous avons pris et en la force des liens qui nous unissent au sein de notre Famille OCAM. Nous gardons les mêmes idéaux de coopération et la même détermination dans la lutte commune pour le progrès de nos Peuples.

Il y a cinq ans, nous étions réunis à Bangui. C'était une rencontre que certains ont qualifiée de tous les adjectifs pouvant exprimer l'inquiétude, la faiblesse ou même la détresse, tant les circonstances de ces assises de Bangui et les perspectives d'avenir de notre Organisation étaient sombres.

Nous nous sommes attachés à l'examen, sans complaisance, de la situation que notre Organisation traversait, et nous avons pu déterminer les voies et moyens d'assurer sa survie.

La foi et la sagesse ont triomphé: l'OCAM est sortie de Bangui renouvelée et renforcée, sa mission plus délimitée et plus précise. Abandonnant l'aspect politique des activités de notre Organisation, qui paraissait entraîner des considérations et des querelles déplorable, nous avons tenu à réaffirmer notre désir de coopérer, en portant notre volonté commune sur ce qu'il y a d'essentiel et de vital: assurer à nos Populations respectives un mieux-être social, économique et culturel fondé sur des bases réalistes.

C'est dans ce contexte que nous avons essayé d'assumer au mieux nos responsabilités. Nous l'avons fait pour une rénovation réelle de notre Organisation, même si depuis lors, quelques remous enregistrés ont failli compromettre les perspectives optimistes de notre action.

C'est aussi à cette étape de croissance de notre Organisation que vous m'avez chargé de veiller à l'application des résolutions prises au cours de nos rencontres. Je ne saurais suffisamment exprimer ma gratitude pour cet honneur et cette marque de confiance que vous m'avez témoignés, et à travers moi à mon Pays, et que vous m'avez renouvelés lors de notre dernière rencontre de Kigali.

Je voudrais aussi vous exprimer tous mes remerciements pour le soutien inlassable que vous m'avez toujours accordé, au cours de ces cinq années de mon mandat, ainsi que pour les encouragements que vous n'avez cessé de me prodiguer, chaque fois que j'ai eu à m'adresser à l'un ou l'autre d'entre vous.

Des résolutions importantes furent prises à Bangui, et la Conférence de Kigali a eu à constater et à se féliciter de l'application de plusieurs d'entre elles. Celles qui ont connu des difficultés d'application, comme la résolution relative à l'autonomie et à l'ouverture des entreprises communes seront à nouveau soumises à notre examen.

La mise en œuvre de toutes ces résolutions a été rendue possible par l'assiduité du personnel de notre Secrétariat Général qui a pu répondre avec autant de dévouement que de dynamisme, à la confiance que nous lui avons accordée. Il me plaît donc, de rendre un vibrant hommage à toute l'équipe du Secrétariat Général, pour le travail accompli et pour la ténacité dont elle a fait

preuve tout au long de mon mandat. Le recrutement au niveau du Secrétariat Général a tenu compte des nouvelles orientations dictées par le Sommet de Bangui. Aussi avons-nous constaté la formation d'une meilleure équipe de techniciens, plus solidaire, s'attelant avec compétence à la poursuite des objectifs fixés.

Je voudrais maintenant en ma qualité de Président en exercice sortant, vous présenter mon rapport d'activités. Je le ferai sans devoir m'étendre sur des points ayant fait l'objet d'un rapport détaillé de la part du Secrétariat Général ou de nos Ministres. J'indiquerai seulement les principales préoccupations et réalisations qui ont caractérisé la période écoulée depuis Bangui.

Nos efforts ont porté essentiellement dans deux sens: restructurer le Secrétariat Général afin de l'adapter à ses nouvelles fonctions, ensuite poursuivre les objectifs fixés par la Conférence de Bangui.

Adapter le Secrétariat Général à sa tâche de coopération posait le problème de personnel. Il fallait recruter en fonction des nouveaux objectifs et réaménager dans le même sens les textes en vigueur.

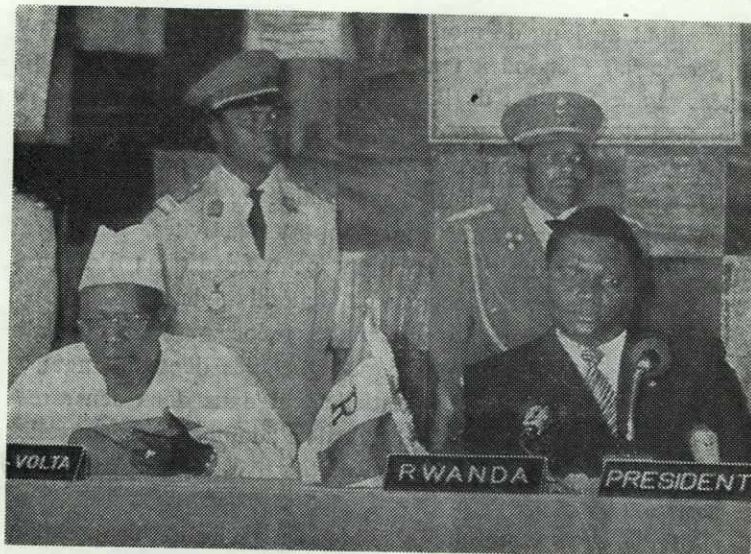
Dans cette nouvelle perspective de coopération économique, sociale et culturelle, le Secrétariat Général devait être doté de départements bien étoffés. C'est ainsi que le département économique regroupa plusieurs services:

- le Développement économique et social;
- le Commerce extérieur;
- les Statistiques;
- et les Transports.

La même subdivision fonctionnelle fut créée au niveau du département des Affaires Culturelles et du Cabinet.

Le Contrôle Financier et l'Agence Comptable sont renforcés et comportent dorénavant des assistants. Mais plus important est le fait que l'année 1978 a vu l'entrée en application du nouveau régime financier de l'Organisation et des Entreprises Communes adopté à Kigali en 1977.

Ce régime financier qui pose les principes budgétaires, financiers et comptables que doivent observer ces institutions, concerne la gestion des ressources, aussi bien au niveau des institutions générales de l'Organisation qu'à celui des entreprises communes.



«Notre présence ici à Cotonou, un mois à peine après le voyage que la plupart d'entre vous viennent d'effectuer à Kigali, est le signe éloquent de l'importance que nous attachons à la vie et au développement de notre Organisation.»

Ce régime financier qui concerne l'unité des règles de gestion au sein de la Famille OCAM, et les textes constitutifs de l'Organisation, nous donnent le pouvoir de suivre, tant les activités du Secrétariat Général que celle des entreprises communes.

S'il nous est donné de suivre continuellement les activités du Secrétariat Général, notamment sa vie administrative et financière, par l'existence du département du contrôle financier en son sein, nous devons reconnaître que les activités des entreprises communes, en particulier leur vie administrative et financière, nous apparaissent beaucoup plus lointaines. Aussi avons-nous rendu notre contrôle sur celles-ci plus effectif grâce aux missions que nous avons eu à ordonner auprès de certaines d'entre elles. Ce fut le cas pour les entreprises de création plus récente, dont le démarrage paraissait difficile, et sur la vie desquelles nous pensions devoir être constamment et pleinement informé.

Des contacts que nous avons ainsi établis avec nos entreprises communes, nous avons noté quelques points que nous pensons

devoir livrer à votre réflexion, en vue de dégager, si nécessaire, des instructions précises à suivre par nos différentes institutions. Les institutions de l'OCAM attendent de vous des décisions claires sur :

- l'Autonomie de ces entreprises communes;
- l'Ouverture de nos entreprises communes aux Etats non membres de l'Organisation;
- et sur la Contribution financière des Etats membres au budget de fonctionnement des entreprises communes.

Le lien entre ces trois points est évident et l'examen de l'un ne va pas sans l'examen de l'autre.

La situation imprécise dans laquelle se sont trouvées certaines entreprises communes a créé une situation de crise permanente. Il convient cependant de signaler que ces problèmes n'ont pas empêché de mettre sur pied, de 1974 à 1978, un Institut de Bilinguisme à MAURICE, un Institut de Statistique et d'Economie Appliquée à KIGALI, une Ecole d'Architecture à LOME, un Consortium de Distribution de Films à OUAGADOUGOU et un Centre de Production de Films à BOBO DIOULASSO.

Les contributions des Etats membres constituaient jusqu'à présent la principale ressource des entreprises communes; le comportement des Etats face à leurs obligations financières envers l'Organisation sera donc déterminant pour l'avenir de nos institutions spécialisées et le crédit de notre Organisation.

Quelques conventions générales de l'OCAM furent profondément remaniées en vue de les rendre plus opérationnelles: il est permis de citer principalement la nouvelle convention portant statut du personnel et le nouveau régime financier dont nous avons déjà parlé.

L'œuvre de coopération multidimensionnelle de l'OCAM a été poursuivie et intensifiée, sur le plan international et sur le plan interafricain, tant il est vrai que nos actions ont visé les objectifs de l'Organisation de l'Unité Africaine, spécialement dans le domaine de l'instauration d'une coopération régionale.

L'OCAM a retrouvé toute sa crédibilité auprès des Organisations internationales: des accords de coopération existent avec l'ACCT, l'UNESCO, l'ONUDI, le BIT, le Centre International de Calcul.

Les relations de notre Organisation avec les Nations Unies et ses diverses institutions prouvent que l'OCAM peut jouer efficacement son rôle d'instrument de coopération entre pays en développement: l'OCAM et la CNUCED ont eu à collaborer au sujet du système généralisé des préférences. La FAO et l'ONUDI ont poursuivi leur coopération avec l'OCAM pour des projets de machinisme agricole et d'industrialisation des Etats de l'OCAM sur une base régionale; la Commission Economique pour l'Afrique lui a prêté son assistance dans son entreprise d'amélioration de l'état civil dans les Pays membres; le BIT se tient à ses côtés dans l'élaboration et la conduite de son programme d'amélioration de la situation des travailleurs migrants.

La collaboration entre notre Organisation Commune et d'autres organisations régionales africaines est excellente; la CEDEAO l'a associée à une réunion chargée d'harmoniser les programmes des organisations régionales africaines; la coopération avec l'UDEAC est permanente et a permis la réalisation d'un travail commun sur le plan comptable.

Le Secrétariat Général est encouragé à poursuivre au maximum ses efforts dans ce domaine, car nous pensons que c'est par cette voie que se réalisera une coopération régionale effective, un des objectifs majeurs d'une coopération internationale saine.

Le Secrétaire Général a eu l'occasion de présenter un tableau détaillé des réalisations et des perspectives nouvelles. Ce tableau a été complété par le rapport minutieux de nos Ministres, auxquels je tiens à rendre hommage, en leur renouvelant toutes mes félicitations pour le travail élaboré et réfléchi.

A mon niveau, je voudrais brièvement vous livrer quelques réflexions sur les difficultés rencontrées au cours de l'exécution de l'une ou l'autre recommandation, pour qu'ensemble nous envisagions les meilleurs moyens de la parachever.

EN MATIERE ECONOMIQUE:

Le Fonds de Garantie a été créé, la première réunion du Conseil de Gestion s'est tenue à Cotonou les 20 et 21 mars 1978. Parmi les problèmes examinés, celui de la ratification de la convention portant création et statuts du Fonds a été retenu comme le plus urgent à résoudre, pour permettre au Fonds d'être opéra-

tionnel et de remplir les multiples tâches que nous lui avons confiées. Comme pour les autres entreprises spécialisées, il est essentiel que nos Etats s'acquittent de leurs souscriptions.

— Le problème de l'industrialisation des Pays de l'OCAM sur une base régionale figure, depuis de nombreuses années, à l'ordre du jour de nos travaux. A la suite d'une analyse minutieuse de la situation après le Sommet de Bangui, il nous faut reconnaître que les résultats pratiques furent assez minces et qu'aucune idée de projet ne fut transformée en études de factibilité, en raison des difficultés tenant à la conception même du programme qui tendait à embrasser d'un coup trop de projets. La nouvelle optique consiste à réserver plus d'efforts à la coopération avec les groupements économiques régionaux poursuivant les mêmes objectifs, et ce pour une meilleure complémentarité des actions.

Cette approche est vivement appréciée par nos partenaires et le nombre sans cesse croissant des réunions de concertation en est une preuve. Le Secrétariat Général est en contacts prometteurs avec un groupe d'industriels spécialisés en chimie agricole et avec la Banque Ouest-Africaine de Développement. Conjointement, il poursuit l'étude de ces projets qui devrait aboutir à la création dans certains de nos Etats d'unités de production d'insecticides, d'herbicides, d'engrais chimiques et d'aliments pour le bétail.

Le projet de développement du machinisme et outillage agricole est l'un de ceux qui sont les plus porteurs d'espoir pour le développement de nos Pays essentiellement agricoles. L'assistance de l'ONUDI a été très appréciable au cours de la première phase de ce projet et la deuxième phase vient de prendre fin avec la tenue ici même à Cotonou d'une Conférence d'Experts Nationaux qui ont élaboré un certain nombre de recommandations sur lesquelles le présent Sommet aura à se pencher.

— Le projet de création d'une Compagnie Multinationale de Navigation Maritime dont nous avons chargé le Secrétariat Général de rechercher le financement extérieur reste à l'étude.

Toutes les initiatives entreprises dans ce domaine ont permis de préciser l'intérêt des divers Pays au projet, aussi bien les Pays enclavés que les Pays maritimes. Elles ont également fait ressortir

l'impérieuse nécessité de la coordination de nos initiatives avec des projets semblables existant aussi bien à la CEA, à la CEDEAO, à la CEAO, qu'à l'UDEAC.

Notre Organisation Commune s'est vu confier, par les responsables des Organisations Intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest, le rôle de coordonner les différents projets en cours afin d'éviter une dispersion des efforts préjudiciables à tous.

— Le rôle et l'importance de l'état civil dans nos Pays nous a incités à la recherche d'une méthodologie pour l'état civil en milieu africain. Des séminaires ont été organisés à Lomé et à Maurice, où nous avons noté la participation de plusieurs Etats non Membres de l'OCAM, ainsi que de nombreux Organismes Nationaux et Internationaux. La participation de ces divers milieux a permis d'identifier les possibilités d'aide technique ou financière qu'on pourrait attendre d'eux, dans le cadre de la réforme de leurs systèmes d'état civil.

— En matière culturelle et sociale, une attention particulière a été accordée aux problèmes de la jeunesse. Ici nous devons remercier le Gouvernement français et les Institutions de la Famille des Nations Unies (OMS, UNICEF, UNESCO) qui ont apporté leur concours financier à notre Organisation dans le cadre des préparatifs d'un Colloque sur l'enfance inadaptée et la délinquance juvénile.

— Sur le plan social, la convention générale de l'OCAM sur la Sécurité Sociale des Travailleurs migrants qui a connu un certain retard est désormais relancée. Toutes les conditions étant remplies pour son entrée en vigueur, nous pensons que celle-ci sera bientôt effective. Nos présentes assises devraient décider d'une part de la date de mise en vigueur de cette convention, et d'autre part des dispositions prises, pour dégeler, dans quelques Pays de l'OCAM, certains droits des travailleurs migrants suspendus depuis plusieurs années, faute précisément d'un cadre juridique régissant les rapports entre les systèmes de Sécurité Sociale.

— Dans le domaine du travail et de l'emploi, des réunions devront se tenir prochainement sur des thèmes fondamentaux, tels que la promotion des cadres et l'efficiencia des entreprises, l'amélioration des conditions et du milieu du travail.

— Dans le domaine de la Recherche Scientifique, notre action est appelée à dépasser le stade de simple constitution de fichier, et à mettre définitivement au point, tel que cela reste inscrit dans les préoccupations du Secrétariat Général, la liste des projets prioritaires et à fixer les modalités de fonctionnement du Fonds d'impulsion à la Recherche Scientifique et Technique.

L'énumération de tous ces problèmes que nous aurons à résoudre et dont nous avons confié le soin au Secrétariat Général laisse deviner la nécessité impérieuse qu'il y a de doter cette instance de moyens humains et matériels capables d'assurer l'accomplissement de sa mission.

Il conviendrait que les Etats soient particulièrement sensibilisés sur le problème du personnel et que les dispositions nécessaires soient prises pour que le Secrétariat Général puisse disposer d'une équipe forte et qualifiée.

Le problème des moyens a déjà été évoqué dans le cas des Entreprises Communes comme constituant un handicap sérieux dans le fonctionnement normal. Privée de moyens, notre Organisation recourt souvent au bon vouloir des Organismes internationaux, ce qui évidemment entraîne des retards plus ou moins importants dans le travail. Les Organismes internationaux ne devraient être saisis, nous semble-t-il, que pour des prestations d'une certaine ampleur ou nécessitant une qualification particulière.

Les ressources de l'Organisation et celles de ses entreprises communes proviennent des contributions des Etats membres, réparties sur la base de la solidarité, principe cardinal de notre Famille.

Il ressort de l'analyse de la situation de nos institutions spécialisées, que les difficultés qu'elles rencontrent toutes, à divers degrés, proviennent du non versement, par la grande majorité des Etats membres, de leurs contributions financières au budget de fonctionnement de celles-ci.

L'attitude des Etats membres face à leurs obligations de contributions est fort variée: certains Etats, malheureusement les moins nombreux, s'acquittent régulièrement et dans des délais raisonnables de leurs contributions: d'autres, libèrent leurs cotisations avec un retard de plusieurs années.

Cette situation, préjudiciable à la bonne marche des entreprises communes, jette un discrédit sur celles-ci et sur notre Organisation. Elle gêne les actions que nous menons auprès des Organisations internationales et des Organismes de coopération multilatérale pour les intéresser au développement de nos établissements de formation.

Messieurs les Présidents,

Messieurs les Chefs de Délégation,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Le bilan des réalisations et des perspectives de notre Organisation est réjouissant et je reste persuadé que nous avons des raisons de montrer au monde la même foi, la même fierté que nous avons manifestées à Bangui en 1974 et à Kigali en 1977.

Les quelques réalisations que je viens d'énumérer sont celles qui ont particulièrement marqué les actions du Secrétariat Général depuis notre rencontre de Kigali et qui pourront se retrouver au milieu de nos débats.

Comme en famille, nous allons refaire sans complaisance un bilan plus approfondi pour que le nouveau mandat qui commencera après nos présentes assises connaisse un succès encore plus grand, et que nos Populations et notre Continent reconnaissent nos idéaux et notre détermination à toujours servir la même cause.

La Communauté Internationale est occupée, malheureusement souvent sans succès, à trouver des solutions aux graves difficultés conjoncturelles que traverse l'économie mondiale.

Que notre rencontre de Cotonou, soigneusement et remarquablement préparée par le Gouvernement de la République Populaire du Bénin, et par notre équipe du Secrétariat Général, apporte un souffle nouveau à ce que nous avons déjà entrepris et soit l'un des meilleurs exemples des contributions à la cause de la paix, de la solidarité et de la coopération entre les Nations et les Hommes.

VIVE LA COOPERATION INTERAFRICAINNE,

VIVE L'UNITE AFRICAINE.